

Arrêté du 09/07/10 portant désignation du préfet coordonnateur du site Natura 2000 « forêts, landes et marais des ballons d'Alsace et de Servance » (zone spéciale de conservation)

(JO n° 159 du 11 juillet 2010)

NOR : DEVN1017239A

Vus

Le Premier ministre,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-2 et R. 414-8 ;

Vu l'arrêté du 27 mai 2009 portant désignation du site Natura 2000 forêts, landes et marais des ballons d'Alsace et de Servance (zone spéciale de conservation),

Arrête :

Article 1er de l'arrêté du 9 juillet 2010

Le préfet de Haute-Saône est désigné préfet coordonnateur du site Natura 2000 forêts, landes et marais des ballons d'Alsace et de Servance (zone spéciale de conservation FR 4301347) dans les départements suivants :

- Haute-Saône ;
- Territoire de Belfort.

Article 2 de l'arrêté du 9 juillet 2010

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 9 juillet 2010.

Pour le Premier ministre et par délégation :

Le secrétaire général du Gouvernement,

Serge Lasvignes

Source URL: <https://aida.ineris.fr/reglementation/arrete-090710-portant-designation-prefet-coordonnateur-site-natura-2000-forets>